



responsabilité supplémentaire

Par **inzaghi_62**, le **24/10/2011** à **17:48**

bonjour,

Je travaille dans un service expédition d'une usine agro-alimentaire en 3*8.

Je suis cariste préparateur de commandes, mais mon travail consiste à faire de la mise en stock, de la préparation de commandes, du gerbage, du chargement et du déchargement, d'une semaine à l'autre nous faisons jamais la même chose.

Nous sommes une équipe de 7 magasiniers et 1 chef d'équipe.

Lorsque nous sommes prévu au chargement, un magasinier suivant le roulement doit prendre le téléphone portable qui est mis en rapport avec le gardien à l'entrée du site pour la mise à disposition des camions, en sachant que cette tâche été du ressort du chef d'équipe, le soucis c'est que le téléphone sonne souvent, (au chargement nous sommes à plus 16 camions pour les postes du matin et de l'après-midi en n'étant 2 à voir 3 magasiniers pour le chargement et déchargement, quand mon tour arrive, j'ai une semaine stressante.

Dis-moi ce que je dois faire, merci.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **24/10/2011** à **18:37**

Bonjour,

Il faudrait que vous indiquiez à quel niveau vous voulez de l'aide car malheureusement le stress est fréquent dans le cadre du travail...

Par **inzaghi_62**, le **24/10/2011** à **18:56**

Lorsque nous sommes au chargement ou au déchargement nous véhiculons un chariot élévateur autoporté (caces1), plus le téléphone qui sonne pour gérer la mise en place des camions, qui normalement été le travail du chef d'équipe, suite à une réorganisation au niveau des chefs d'équipes, ils ont négocié avec le responsable la perte de la mise à quai des camions, (disant que pour eux cela été un énorme stress).

Donc le magasinier a récupéré cette tâche.

Ce que j'aimerais savoir, c'est si j'ai le droit de refuser ou de ne rien dire!!!!

Cordialement.

Par **P.M.**, le **24/10/2011** à **19:33**

Bonjour,

Il est vraisemblable que si vous refusez sans précaution, l'employeur considérera cela comme une insubordination et vous sanctionnera...

Je vous conseillerais plutôt de vous rapprocher des représentants du Personnel et en particulier du CHSCT s'il y en a un dans l'entreprise...

Par **inzaghi_62**, le **25/10/2011** à **14:09**

Bonjour,

La vie est ainsi faites, (tais-toi et travaille)!!!!!!!!!!!!!!

Par **P.M.**, le **25/10/2011** à **17:37**

Bonjour,

Si vous n'avez pas envie de suivre les précautions et procédures, c'est une bonne conclusion...